

Mode d'emploi





Cap Loiret, un bouquet de services audacieux



Le Département, acteur essentiel de l'aménagement du territoire, accompagne avec détermination les communes et communautés de communes dans leur développement.

Contraintes financières, réglementations complexes, manque d'expertise... Cap Loiret répond à la question de l'efficacité de l'action publique et soutient les collectivités dans le contexte de mutations profondes qu'elles traversent.

Je souhaite que soient mis en œuvre les projets au service des usagers, grâce à une synergie entre les partenaires proposée au travers du bouquet de services aux collectivités locales dans notre département.

Cap Loiret répond à une ambition commune : unir nos forces pour un territoire dynamique !

Marc Gaudet
Président du Département du Loiret

Qu'est-ce que CAP Loiret ?

Le Département du Loiret est, plus que jamais, aux côtés des communes et intercommunalités pour les **aider à faire grandir leurs projets et à les concrétiser.**
CAP Loiret se place en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Au travers de CAP Loiret, ce sont **toutes les compétences du Département** qui sont mises à disposition, **gratuitement**, ainsi que l'accompagnement des partenaires du dispositif.

Aux côtés du binôme de Conseillers départementaux du canton, chaque collectivité peut **saisir son développeur territorial de référence** pour tout projet ou question spécifique concernant sa commune. La commune sera orientée et accompagnée jusqu'au bout de son projet. **Elle reste maître d'ouvrage de l'opération.**



Vos interlocuteurs ?


Aux côtés de vos conseillers départementaux, un développeur territorial à votre écoute !




Les différentes phases

Le Département du Loiret s'engage à mettre en place :

1 interlocuteur unique 

2 jours pour orienter
(par téléphone ou par mail).
Le développeur vous explique
la procédure à suivre et vous
oriente vers le partenaire
compétent. 

3 semaines pour
organiser la mission
(méthode, calendrier,
budget). 

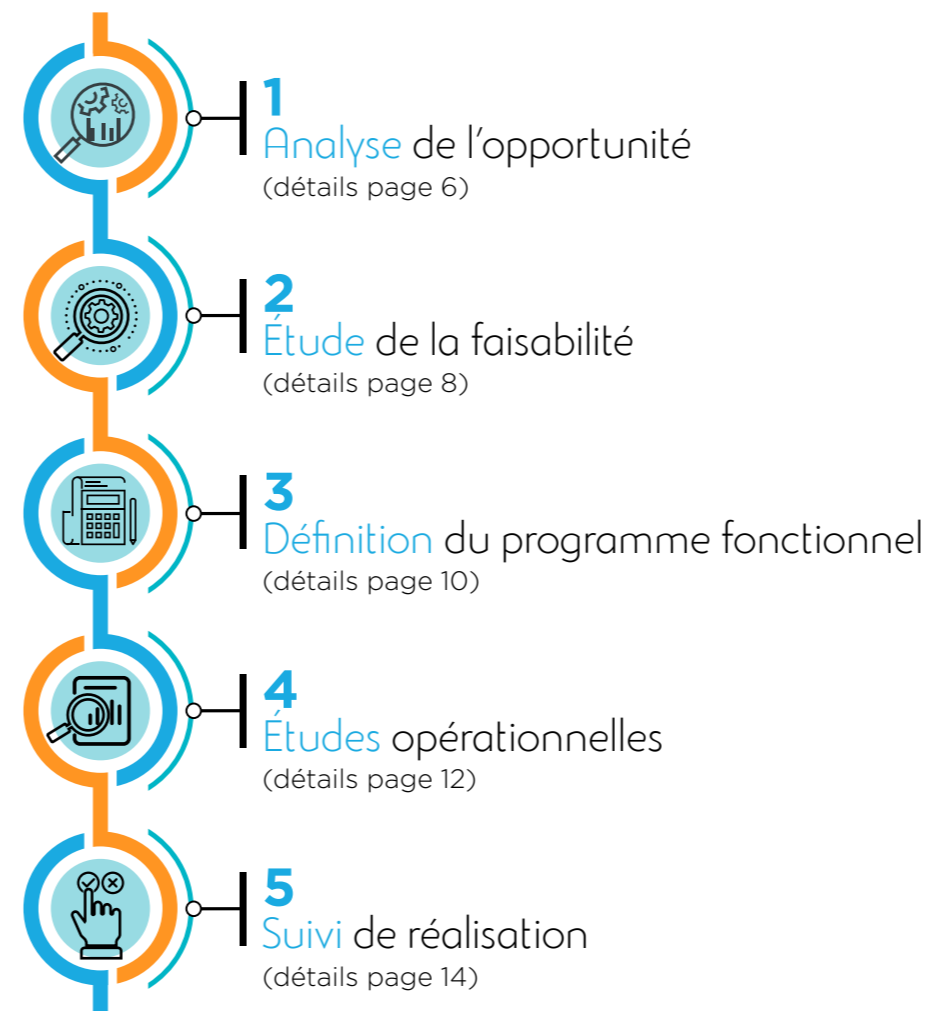


Afin de pouvoir bénéficier :

- d'un **conseil** de 1^{er} niveau ;
- d'un **accompagnement** technique ;
- d'une **assistance** à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Dans les 3 semaines...

Il s'agit de proposer **un calendrier prévisionnel** de conduite du projet en fonction de l'état d'avancement de celui-ci :



L'analyse de l'opportunité

- Conseil de 1^{er} niveau : que puis-je faire ? Pour quoi ? Comment ?

Après saisie des Conseillers départementaux et/ou du développeur territorial, intervention du service concerné ou du partenaire pour analyse : l'ADRTL par exemple. L'observatoire du Service aux Territoires du Département du Loiret peut transmettre des éléments factuels.

Pour l'interlocuteur, il s'agit ici de répondre à une idée, une demande de projet que l'on qualifiera d'opportunité. Les opportunités devront être évaluées et s'appuyer sur des décisions éclairées afin que le projet se transforme en « bénéfique » pour la collectivité demandeuse.

La justification de l'investissement peut se faire selon plusieurs critères, qui varient d'un projet à l'autre : techniques, financiers, stratégiques, sociaux et environnementaux, par exemple.

Cette justification permet :

- de vérifier l'alignement stratégique des projets ;
- de prioriser les projets ;
- d'obtenir l'approbation de l'investissement ;
- d'obtenir l'engagement de l'organisation dans les projets sélectionnés.

À cette étape, une étude de soutenabilité financière peut être réalisée pour aider à la décision.

Des exemples



Sigloy
Analyse financière

La commune s'interrogeait sur l'opportunité d'une renégociation de ses emprunts bancaires en cours. **L'analyse technique des services départementaux n'a pas révélé d'intérêt financier à cette démarche.**

En effet, les indemnités actuarielles inhérentes aux remboursements anticipés s'avéraient trop importantes pour que la commune puisse réaliser un gain financier.



Auxy
Réhabilitation
équipement public

La commune dispose d'une salle des fêtes (plus grande que la moyenne du territoire) et d'annexes à celles-ci, non utilisées. La salle coûte plus qu'elle ne rapporte. Il s'agit d'envisager la mise en place d'une structure d'accueil complète intégrant une restructuration de l'aménagement et la réalisation de couchages pour les mariages ou autres réunions : **échanges avec les élus sur les besoins réels et priorisation des actions à mener, financements, aides et partenaires possibles.**



Thorailles
Aménagement
paysager

La commune ne dispose d'aucune place publique pour organiser des manifestations comme le 14 juillet. L'idée de Mme le Maire est de réaliser une terrasse au-dessus de la mare communale pour pouvoir accueillir 150 personnes en utilisant l'arrière de la petite mairie et le parking (surface à créer : 200 m²) : **échanges avec Mme le Maire sur les contraintes techniques, coûts potentiels et échéance envisageable.**

L'étude de la faisabilité

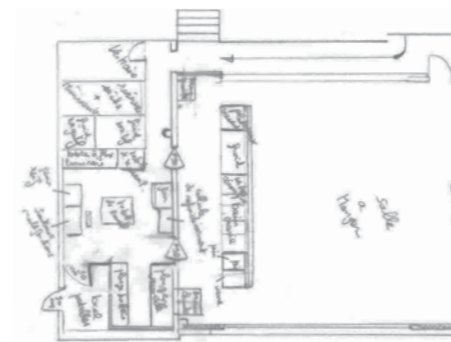
- Conseil de 1^{er} niveau : les délais ? La réglementation ?
- État des lieux : prise en charge selon la nature (soit par le Département du Loiret, un partenaire ou un prestataire).
- Diagnostic de l'existant.
- Analyse des contraintes (réglementaires, contexte, techniques).
- Estimation prévisionnelle.

Dans cette phase, l'objectif pour l'interlocuteur est de connaître la faisabilité du projet et d'en mesurer le coût et les incidences. Sur la base du constat de l'existant, il devra se projeter sur la réalisation et la suite (mesure de l'investissement et travail sur l'amortissement) en prenant en compte toutes les contraintes et en sécurisant le projet.



À cette étape, une étude de soutenabilité financière peut être réalisée pour aider à la décision.

Des exemples



Saint-Maurice
-sur-Aveyron
Restauration scolaire

La commune a émis le souhait de passer sa restauration scolaire d'un prestataire de service à une fabrication sur place, d'une liaison froide à une liaison chaude. Elle souhaitait également avoir des conseils sur les aménagements à réaliser et les normes à respecter en matière de restauration collective. **Suite à une rencontre sur site avec la cantinière et les élus, les services du Département ont proposé de créer une ligne de « self », plus pratique pour le personnel et moins coûteuse en termes de travaux.** Les services du Département ont donc proposé un aménagement respectant les normes en vigueur et la commande de la commune.



Villemurlin
Aménagement
de parking

La commune dispose d'un espace entre la mairie et la salle des fêtes qui sert de parking. Les accès PMR de la salle des fêtes et de la mairie sont sur cet espace. **La commune souhaitait connaître les aménagements réglementaires possibles pour être en conformité avec les normes handicap, ainsi qu'un coût d'objectif.**



Chevilly
Analyse financière
et démographie
médicale

La commune porte un projet de création d'une maison de santé pluri-professionnelle, pour lequel **un accompagnement technique a pu être mené sur différents domaines.** Une expertise « démographie médicale » a tout d'abord permis d'apporter des conseils sur les critères à respecter pour obtenir des financements État-Région, et notamment sur la rédaction d'un projet de santé par les professionnels de santé. L'attention de la commune a également été attirée sur la nécessité de penser la structure à long terme, notamment en termes d'agencement immobilier. D'autre part, une étude financière a été réalisée par les services départementaux. Cet avis a permis de conforter la commune dans sa capacité à financer le projet, selon deux scénarii : avec recours à l'emprunt ou non, en fonction des subventions mobilisables.



La définition du programme fonctionnel

- Quels besoins sont à satisfaire ? Comment ?
- Prise en charge selon la nature (soit par le Département du Loiret, un partenaire ou un prestataire).
- Réalisation de croquis et schémas.
- Estimation prévisionnelle.

Il s'agit pour l'interlocuteur de s'assurer que le projet, tel qu'envisagé, va bien répondre aux besoins exprimés. Cela se retrouve dans tous les domaines (bâtiment, voirie, etc.).

À cette étape, les estimations seront précisées et permettront de lancer une programmation ou une maîtrise d'œuvre.

Des exemples



Ascoux /
Saint-Maurice
-sur-Fessard /
Saint-Aignan
-le-Jaillard
Équipement sportif

En 2017, plusieurs communes ont souhaité investir dans un terrain multisports. **Les services départementaux leur ont proposé de constituer un groupement de commandes afin de faciliter les démarches administratives et réduire les coûts.** Les services du Département ont donc procédé à une étude des différents produits et réalisé un « sourçage » auprès de plusieurs fournisseurs afin d'aider la commune coordinatrice du groupement de commandes à établir un cahier des charges et lancer un marché. En 2018, 11 communes du Loiret ont renouvelé l'expérience du groupement de commandes de terrains multisports avec des résultats significatifs, bénéficiant du programme fonctionnel initial.



Sennely
Aménagement
voirie

La commune souhaitait terminer l'aménagement du quartier de l'école et de la mairie en procédant à un aménagement de la Rue de la Mairie : **définition d'un parti d'aménagement en fonction des besoins exprimés et chiffrage du coût prévisionnel des travaux.**



Auxy
Équipement
culturel

La direction de la Médiathèque départementale du Loiret a élaboré un diagnostic de l'actuel espace et a établi une mise en perspective du prochain espace dédié à la bibliothèque dans le cadre du programme de rénovations engagé par la mairie. **Suite à une concertation permettant de définir le besoin et fixer des objectifs stratégiques, l'équipe du Département et l'équipe de la bibliothèque municipale ont procédé à un désherbage des ouvrages à retirer des collections** (livres dans un état physique moyen, livres dont l'information n'est plus pertinente). Des conseils techniques pour assurer le fonctionnement au quotidien de la bibliothèque et anticiper son informatisation ont été donnés ; un nouveau fonds de documents, comprenant notamment des supports multimédia, a ensuite été constitué puis prêté par la Médiathèque départementale à la commune.

La phase d'études opérationnelles

- Vérifier que le projet envisagé est réglementaire ou conforme (conseil de 1^{er} niveau).
- Aider à l'organisation et au lancement de la consultation (choix du concepteur ou du prestataire).
- Aider au choix de la procédure de marché.
- Mettre au point des pièces de consultation.
- Analyser des candidatures et des offres.
- Assister à l'attribution du marché.
- Vérifier l'adéquation des prestations et projets avec les pièces du marché.



12

Des exemples



Sandillon Téléphonie et informatique

La commune de Sandillon avait travaillé avec un AMO sur la rédaction d'un marché de téléphonie et d'interconnexion des bâtiments communaux, mais n'était pas pleinement satisfaite du résultat de cette prestation. Le service des marchés publics du Département a émis des observations et **apporté des conseils sur les pièces de marché** (hors CCTP) dans le but de sécuriser au mieux la mairie dans la procédure. Le service des infrastructures et technologies de l'information et des communications a ensuite **conseillé la commune et apporté des préconisations sur le volet technique** (CCTP), pour ajuster la commande à leurs besoins et attentes.



Sennely Eau potable

Problématique de connaissance patrimoniale du réseau d'alimentation en eau potable à améliorer avec en plus détection de chlorure de vinyle monomère (substance cancérigène) dans les réseaux : **la commune de Sennely a souhaité un accompagnement pour la réalisation d'une étude de connaissance et de gestion patrimoniale de son réseau d'eau potable**. Cet accompagnement a permis d'établir un cahier des charges et les documents de consultation des entreprises pour une étude ciblée sur les problématiques de la commune, l'analyse des offres et la participation à la première réunion de lancement. Depuis, le Département est convié aux différentes réunions en appui technique.



Communauté de communes du Giennois Amélioration habitat

Le Conseil départemental du Loiret a été sollicité pour accompagner la collectivité qui souhaitait s'engager dans une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat privé). Le service Habitat a ainsi été associé aux réflexions préalables au lancement des procédures : demande d'informations sur les dispositifs et leur cadre d'intervention, sur les démarches à accomplir, etc. Le service Habitat a notamment apporté une aide méthodologique et juridique à la rédaction du cahier des charges de l'étude préalable (pour l'analyse des besoins du territoire, le descriptif des différentes phases, etc.), puis à la rédaction du projet de convention d'OPAH, lequel a ensuite été approuvé par les instances départementales.

13



La phase de suivi de réalisation

Apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage en conseils et accompagnements.

Être au côté de la collectivité tout au long de la phase de réalisation du projet, pour s'assurer que rien n'est oublié, pour identifier les points de vigilance et donner des conseils pour faciliter la réalisation.

Des exemples



Escrennes
Aménagement
voirie

Accompagnement de la commune sur toute la phase amont : programme, consultation de maîtrise d'œuvre. Il s'agit maintenant d'**accompagner la commune tout au long de la réalisation des travaux** afin de vérifier la conformité de ce qui sera réalisé au regard de la réglementation et sécuriser le maître d'ouvrage, au-delà des prestations du maître d'œuvre. **Notre expérience en matière de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage publique est utilisée dans ce cas.**



Messas
Aménagement
voirie

La commune ayant eu une mauvaise expérience avec la réalisation d'une première phase de travaux, **elle a souhaité être accompagnée depuis la phase amont** (consultation de maîtrise d'œuvre, suivi des études), **jusqu'à la réception des travaux** afin d'être certaine que toutes les opérations soient bien réalisées et qu'elle puisse avoir les conseils techniques nécessaires à la bonne compréhension des pièces du maître d'œuvre. **Notre expérience en matière de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage publique est utilisée dans ce cas.**



Communauté
de communes
des 4 Vallées
Équipement
sportif

Accompagnement de la communauté de communes à partir de l'analyse des offres de consultation de maîtrise d'œuvre. Il s'agit maintenant d'accompagner la communauté de communes sur toute la phase études, puis réalisation des travaux du dojo afin de vérifier la conformité de ce qui sera réalisé et de s'assurer du respect du programme initial de travaux. **Notre expérience en matière de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage publique est utilisée dans ce cas.**



Les partenaires



Le Département du Loiret travaille également **avec un réseau de partenaires** :



Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret
 > **Présidente** : Florence Galzin
 > **Directrice** : Sylvie Robert

20 avenue des Droits de l'homme • BP 91249
 45002 ORLÉANS cedex 1 • dg45@cdg45.fr

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret est un établissement public local à caractère administratif, géré par un conseil d'administration composé d'élus locaux.

Il a pour vocation de participer à la gestion des personnels des collectivités et établissements publics du département.

Il intervient sur l'ensemble du champ des ressources humaines :

- il assure la régulation de l'emploi public (bourse de l'emploi, concours et examens professionnels, bilan de l'emploi, suivi des carrières...);
- il réalise des prestations techniques à la demande des collectivités (paye, chômage, retraite);
- il met à disposition des personnels spécialisés : médecine préventive, hygiène et sécurité, service de remplacement;
- il propose un accompagnement personnalisé aux autorités territoriales pour faciliter les prises de décisions RH.



L'Association des Maires du Loiret
 > **Président** : Frédéric Cuillerier
 > **Directrice** : Brigitte Burdin

8 rue d'Escures • 45000 ORLÉANS
 am.loiret@aml45.asso.fr

Association de type loi 1901 créée en mai 1968, l'AML a évolué d'un rôle de solidarité amicale entre maires à une véritable mission d'appui aux élus municipaux et communautaires dans l'exercice de leur mandat.

Elle a pour principales missions :

- de faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information, l'assistance juridique et la formation (l'AML est agréée par le Ministère de l'Intérieur depuis 2003 pour former les élus locaux);
- d'établir une concertation étroite entre ses adhérents et de leur permettre d'échanger leurs initiatives et connaissances en développant des liens de solidarité;
- d'étudier toutes les questions qui concernent l'administration des communes, leur coopération et leurs rapports avec les pouvoirs publics;
- de représenter les communes et structures intercommunales tant au sein des différentes commissions administratives que vis-à-vis des services de l'État et des multiples partenaires du bloc communal;
- d'offrir un relai permanent avec l'Association des Maires de France.



EPFLI Foncier Cœur de France
 > **Président** : Alain Touchard
 > **Directrice** : Sylvaine Védère

15 rue Eugène Vignat • BP 2019 • 45010
 ORLÉANS cedex 1 • epfli@fonciercoeurdefrance.fr

L'EPFLI est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé en 2008. **Il a 2 missions** :

- le portage : négocier, acquérir, porter, gérer et revendre les biens.
- le conseil : technique et juridique auprès de ses membres pour la mise en œuvre de stratégies foncières.

L'EPFLI assiste les collectivités territoriales adhérentes sur les questions foncières en faveur de l'habitat, de l'activité économique, commerciale et touristique, de la réalisation d'équipements publics, du renouvellement urbain et de la requalification de centres bourgs, de la réhabilitation de friches, de la préservation des espaces naturels, agricoles et du patrimoine bâti. L'établissement négocie, achète et porte le bien de 2 à 15 ans par le biais d'une convention de portage permettant la maturation du projet. Cette période peut être mise à profit pour réaliser des travaux de déconstruction, de dépollution ou de mise aux normes sous sa propre maîtrise d'ouvrage. Au terme du portage, le bien sera cédé « prêt à l'emploi » à la collectivité ou à un tiers désigné par elle.

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'intervention 2019-2023, l'EPFLI a renouvelé son ambition d'accompagner les collectivités par la création d'un taux de portage unique de 1,5 % HT, la mise en place d'un fond de minoration sur les études préalables au traitement des friches, et le renforcement des outils de connaissance des marchés fonciers.

Il intervient à la demande des communes et EPCI qui y adhèrent, sur le périmètre de la Région Centre-Val de Loire.



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie du Loiret

> Présidente : Viviane Jehannet

> Directrice : Magali Bertrand

1 bis rue Saint-Euverte • 45000 ORLÉANS
adil.eie@adil45.org



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Loiret (ADIL 45) a pour vocation de conseiller et informer gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement. Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L366-1 du Code de la construction et de l'habitation. Elle est conventionnée par le Ministère chargé du logement.

L'ADIL informe ainsi sur :

- les relations propriétaires-locataires ;
- la copropriété ;
- l'accession à la propriété ;
- les aides à l'amélioration de l'habitat ;
- les relations de voisinage ;
- la fiscalité ;
- les assurances ;
- l'urbanisme.

L'ADIL 45 est un référent juridique départemental en matière de logement au service des élus, des travailleurs sociaux, des acteurs de l'habitat... Elle est, également, un observateur privilégié de la demande des particuliers, du comportement des ménages et des pratiques immobilières. Dans le Loiret, l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) assure le portage de l'Espace Info Energie (EIE) dont la mission est d'apporter au grand public un conseil gratuit sur toutes les questions liées à l'énergie.

L'Espace Info Energie informe ainsi sur :

- la rénovation énergétique des logements existants ;
- le choix des équipements (chauffage, eau chaude sanitaire, la ventilation) ;
- les énergies renouvelables ;
- les aides financières.

L'ADIL- Espace Info Energie est également porteuse d'un Conseil en Energie Partagé (CEP) à destination des communes de moins de 10 000 habitants afin de leur permettre une meilleure maîtrise de leurs dépenses énergétiques. Le Conseiller en Energie Partagé analyse, accompagne et sensibilise les communes dans leurs réflexions sur des projets tels que la rénovation d'un bâtiment, l'éclairage public, la création de réseaux de chaleur, le déploiement des énergies renouvelables... Il accompagne également les collectivités dans la définition et l'expression de leurs besoins auprès des entreprises (aide à la rédaction du cahier des charges), à valoriser les certificats d'économie d'énergie et mobiliser les aides.



L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret

> Président : Frédéric Néraud

> Directeur : Davy Masson

8 rue d'Escures • 45000 ORLÉANS
info@tourismeloiret.com



Tourisme Loiret structure son activité autour de 3 missions principales :

une mission de structuration et d'observation

- Contribuer au développement d'une offre touristique de qualité, diversifiée et répondant aux attentes des clientèles, permettant de générer du chiffre d'affaires et des emplois dans les territoires
- Favoriser le développement équilibré des territoires
- Produire des données d'observation de l'activité touristique afin d'alimenter la stratégie départementale et d'aider les prestataires et acteurs locaux dans leurs projets

Auprès des collectivités, Tourisme Loiret peut concrètement mener les actions suivantes :

- accompagnement des projets touristiques de territoires : diagnostics, analyse de potentiel, recherche de porteurs de projets ou d'investisseurs, plans d'actions ;
- audits numériques de territoires
- démarches de qualité et labellisation des prestataires du territoire et des lieux d'accueil (offices de tourisme, musées...)
- accompagnement des offices de tourisme dans leur fonctionnement, leur développement, leur professionnalisation et animation du réseau

une mission de promotion

- Faire connaître le Loiret, ses territoires et ses offres touristiques auprès des clientèles cibles.

- Améliorer le positionnement marketing des offres touristiques : moderniser l'image, adapter les offres proposées aux différentes clientèles...

Auprès des collectivités, Tourisme Loiret peut concrètement mener les actions suivantes :

- proposer aux collectivités de valoriser leurs manifestations et leurs offres touristiques grâce à un accès direct à la base de donnée ;
- accompagnement des collectivités dans la stratégie de promotion touristique du territoire, en particulier sur internet et les réseaux sociaux.

Une mission de commercialisation

- Commercialiser ou faciliter la commercialisation des offres touristiques, grâce à la vente en ligne sur le site tourismeloiret.com, sur les sites des offices de tourisme (OT) ou régionaux, directement sur les sites des prestataires ou via l'offre dédiée aux groupes
- Générer du chiffre d'affaires directement chez les prestataires, mais aussi des intéressements sur les sites « vendeurs » (tourismeloiret ou sites des offices de tourisme)

Auprès des collectivités, Tourisme Loiret peut concrètement mener les actions suivantes :

- mener des actions concertées pour faciliter la vente en ligne chez les prestataires touristiques du territoire ;
- adapter les offres touristiques destinées aux groupes afin de répondre aux attentes des clientèles.



L'Agence Loiret Numérique
> Président : Frédéric Néraud
> Directeur : Christophe Boubault

Agence Loiret numérique • 45945 ORLÉANS
contact@loiret-numerique.fr



Créée le 19 décembre 2016, à l'initiative du Département du Loiret, l'Agence Loiret Numérique est un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) dont la création est le fruit d'une co-construction associant le Département et les élus de plusieurs établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il a pour vocation de proposer à ses membres une offre de services numériques cohérente et évolutive, à des conditions financières avantageuses.

20

Proposer un choix performant pour de nombreux territoires

L'ALN propose un appui de spécialistes du numérique apportant une expertise fiable et pérenne. Elle optimise les budgets informatiques, en s'appuyant sur une organisation de professionnels, cofinancée par des membres du syndicat mixte ouvert, qui partagent le même besoin.

Être un atout contre la fracture numérique

L'ALN capitalise sur des ressources humaines performantes et immédiatement opérationnelles. Elle permet également de mutualiser une compétence numérique sur le territoire du Loiret sous la gouvernance de l'ensemble des membres adhérents, de rentabiliser et d'optimiser des ressources technologiques coûteuses.

Mutualiser pour dépenser moins

L'ALN réduit les coûts de fonctionnement de tous les membres pour dégager un budget d'investissement et pour innover grâce à des moyens mutualisés d'exploitation de l'outil informatique (hommes, machines, etc.).

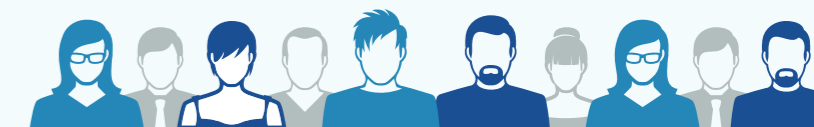
Mutualiser pour le Loiret

L'ALN propose un accès à une offre de services numériques plus riche, de meilleure qualité et pour un coût maîtrisé. Sa proximité avec le terrain lui permet d'adapter efficacement sa palette de services aux besoins de chaque territoire pour servir les projets innovants.



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement
> Président : Frédéric Néraud
> Directrice : Isabelle Thauvel

36 quai du Châtelet • 45000 ORLÉANS • contact@caue45.fr



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret, créé en 1980, conseille gratuitement particuliers et collectivités, organise des formations à destination des maîtres d'ouvrage (élus et personnel des collectivités) et maîtres d'œuvre, tient à jour un Observatoire de la production architecturale paysagère et urbaine ainsi qu'une série de fiches-conseils à destination de tous les publics.

Ses missions ont été définies par la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977. L'équipe permanente du CAUE se compose de neuf professionnels : architectes, paysagiste, urbanistes, documentaliste, administrative, graphiste et web-master. Son fonctionnement est financé par la part de la taxe d'aménagement qui lui est affectée, et complétée par les cotisations des adhérents.

La mission de conseil aux collectivités du CAUE couvre les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, et concerne autant des projets de réalisations concrètes (équipements et espaces publics, opérations d'aménagement, etc.) que la mise en place de documents de cadrage à des échelles intra-communales, communales ou inter-communales, tout en restant dans le domaine du conseil.

Cette mission essentielle du CAUE a pour objectifs l'émergence et la formulation des enjeux relatifs à l'opération envisagée par la collectivité, la recherche d'économie de moyens et d'échelle, ainsi que la qualité durable des réalisations.

Elle s'appuie sur les principes de neutralité, mutualisation d'informations, d'outils et échanges de savoir-faire avec les partenaires départementaux et le réseau des CAUE.

21



Approlys Centr'Achats est une centrale d'achat innovante créée sous la forme d'un groupement d'intérêt public.

Elle est destinée à favoriser la mutualisation de l'achat public, dans le but de promouvoir des achats responsables, raisonnés et durables. Face à l'accentuation des baisses des dotations de l'État aux collectivités locales, l'achat groupé représente une source potentielle importante d'économies.

Fin 2016, la Région Centre-Val de Loire et les six départements (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret) ont décidé de rapprocher les deux centrales d'achats « Approlys » et « Centr'Achats ». La centrale réalise des marchés publics pour ses 733 adhérents dont la plupart sont des communes réparties sur l'ensemble du territoire.

Approlys Centr'Achats est ouverte à toutes les collectivités publiques et organismes privés se situant sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire, quelles que soient leur taille et leur origine : région, départements, communes, établissements publics communaux ou intercommunaux, fondations, associations, syndicats mixtes, établissements sociaux et médico-sociaux, collèges, lycées, etc.

Avec Approlys Centr'Achats, les adhérents disposent d'un outil simple et sécurisé de regroupement des achats au service des territoires.

L'adhésion à Approlys Centr'Achats permet de bénéficier des personnels et experts mis à disposition par la Région et

les six départements : juristes, acheteurs, spécialistes de la commande publique, etc.

Les membres fondateurs d'Approlys Centr'Achats ont mené le projet de création de la centrale d'achat dans le respect des principes fondamentaux suivants :

- dégager des économies durables par la mutualisation des achats et des ressources humaines ;
- développer l'Économie locale et simplifier les réponses des fournisseurs ;
- maintenir la qualité de nos achats malgré des budgets contraints ;
- développer un nouveau modèle économique de coopération.

Approlys Centr'Achats est une structure innovante, tant du point de vue des services offerts aux adhérents que des moyens techniques et méthodologiques mis en place.



Depuis la loi de Départementalisation du 3 mai 1996, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est un établissement public autonome spécialisé. Il est placé sous l'autorité d'un conseil d'administration composé d'élus des collectivités territoriales pour les décisions administratives et financières. L'autorité opérationnelle relève du Préfet.

Le SDIS a pour objet de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'assurer la protection des personnes et des biens.

Au quotidien, le SDIS se doit d'assurer ses missions de secours à la population :

- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accident, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation ;
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours.

Pour assurer ces missions, 88 centres d'incendie et de secours et 2 postes avancés sont répartis sur le territoire loirétain.

Comment recourir à nos services ?

Vous avez un projet structurant et complexe à mener, des ressources humaines et/ou financières jugées insuffisantes, un besoin d'expertise ou d'accompagnement sur un sujet précis ?



Le Département du Loiret est à votre écoute pour vous conseiller, vous apporter des compétences et des outils nécessaires à la réussite de vos projets dans les domaines tels que l'autonomie et l'insertion, le foncier et l'aménagement, l'habitat, la voirie et les réseaux, l'eau et l'assainissement, le patrimoine bâti, le culturel et le naturel, le numérique et le tourisme.

- 

1 Elsa Palmiéri
06 07 73 32 83
pithiverais@loiret.fr
- 

2 Antoine Richomme
06 70 95 38 84
montargois@loiret.fr
- 

3 Réginald Depussay
06 70 94 70 12
giennois@loiret.fr
- 

4 Charlotte Durand
07 89 95 88 82
couronne-orleanaise@loiret.fr
- 

5 Juliette Goregues
06 70 95 06 82
secteur-metropole@loiret.fr



Lexique

AMO : assistance à maître d'ouvrage

Rôle d'accompagnement et de conseil de la maîtrise d'ouvrage sur les aspects administratifs, pour que toutes les options soient ouvertes et qu'il n'y ait pas de problème réglementaire tout au long du projet. Les services du Département se placent en AMO dans le cadre de l'offre CAP Loiret.

MOE : maître d'œuvre

Rôle d'accompagnement et de conseil technique de la maîtrise d'ouvrage. Souvent dévolu à un bureau d'étude spécialisé, il conçoit et fait réaliser par des entreprises les projets.

Opportunité

Répondre à une idée ou une demande de projet que l'on qualifiera d'opportunité au regard de ses propres enjeux.

Faisabilité

Vérifier la faisabilité technique et financière du projet avant d'engager des études plus poussées.

Programme fonctionnel

S'assurer que le projet envisagé va bien répondre aux besoins exprimés.

Études opérationnelles

Mise en place de la consultation en vue de définir un maître d'œuvre pour réaliser le projet et accompagner dans toutes les procédures administratives nécessaires.

Suivi de réalisation

Être au côté de la collectivité tout au long de la phase de réalisation du projet pour s'assurer que rien n'est oublié, pour identifier les points de vigilance et donner des conseils pour faciliter la réalisation. Le Département reste en AMO sur cette phase et n'intervient pas sur la direction technique qui est dévolue au maître d'œuvre.

